

Séance solennelle

d'ouverture de la conférence du stage

Toulouse le 26 mars 2004

Discours

de M. le Bâtonnier Jean-Luc Forget

« Nous défendrons en mai 2068 »

Maître Anne Caspès, médaille d'or

Maître Delphine Chaurin, médaille d'argent



Maître Anne COUPE
médaillon d'or
prix Henri EBELOT

“NOUS DEFENDRONS EN MAI 2068”

Conférence du stage 2004

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités judiciaires,
politiques et professionnelles,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Ordre,
Mes Chers Confrères,

Je suis née le 8 novembre 1971, à minuit et demie ; vous pouvez facilement déduire de cette information, déterminante pour le reste de votre vie, que je suis du signe du Scorpion (que voulez-vous personne n'est parfait) et que j'ai 96 ans.

Non, ne vous inquiétez pas, bien que le Scorpion soit connu pour être un signe étrange et fantasque, j'ai encore toute ma raison.

Comme nous sommes en 2068, il est tout à fait normal que j'ai atteint cet âge vénérable.

Je sais, je parais jeune mais, en soixante ans, la chirurgie esthétique a fait des progrès considérables.

Il n'en va pas de même dans tous les domaines malheureusement.

Ainsi, la défense et les droits qui y sont attachés ont, quant à eux, subi un net recul depuis que j'ai prêté serment un jour glacial de l'an 2001 et nous sommes peu à peu rentrés dans l'ère d'une prétendue efficacité.

La défense. Cette passion, ainsi que la décrit Robert Badinter, *qui étreint l'avocat, qui le met un instant hors de lui, qui fait de ce professionnel consciencieux un demiurge qui soulève des forces obscures, à grands coups d'arguments étrangement raisonnables - comme si la raison n'était que le masque rituel du danseur en transes.*

Les exigences de rapidité ont bientôt amené le législateur à supprimer les lieux de justice inchauffables l'hiver et étouffants l'été, ce qui a malgré tout généré quelques imperfections en matière de droit de la défense.

La défense à l'extérieur des lieux de justice a, elle aussi, été intelligemment repensée, ce qui a conduit certains avocats clairvoyants à se demander quel était désormais le fondement de leur mission.

Les mois de mai se suivent et ne se ressemblent pas et celui de l'an 2068, ne fait plus rêver personne...

Ainsi la défense au sein du Palais a été, ces soixante dernières années, particulièrement réformée :

- Comme il fallait aller toujours plus vite dans l'administration de la justice, il n'y a désormais plus de Palais et ce depuis bien longtemps, ce qui, me direz-vous, représente un avantage majeur : les avocats n'ont plus besoin de se faire remarquer en faisant des grèves que certains jugeaient inutiles pour que de nouveaux lieux de justice voient rapidement le jour.

- Le second avantage, c'est que le trou que nous avons connu à TOULOUSE au début des années 2000 et qui jouxtait l'ancien Palais a été finalement comblé.

Il accueille désormais un magnifique centre de sport et détente dont le rendu se marie fort bien aux briques du Parlement et qui est très rentable, lui.

Les voix de l'architecture moderne sont parfois impénétrables...

- En outre, ceux qui ont passé leur vie à marcher d'un tribunal à l'autre, sont aujourd'hui satisfaits de leur disparition.

Certains, souvenez-vous, avaient naïvement pensé à une solution moins radicale : construire une cité judiciaire regroupant la plupart des juridictions dans un même ensemble, pour une meilleure défense, dans de meilleures conditions pour tous.

Mais c'était bien trop compliqué et bien trop pratique.

La solution qui apparut donc à d'autres, la meilleure, fut de supprimer purement et simplement les lieux démodés où la justice se rendait depuis des siècles.

Il fallait innover et personne ne voulait être oublié au bord du chemin du progrès.

Tout le monde y allait de ses idées et pourvu qu'elles soient liées à l'électronique, la télématique et l'informatique et pourvu qu'elles soient stupides et irrespectueuses des droits de la défense, elles séduisaient.

Peu importe qu'un tribunal soit un endroit nécessaire pour une justice correctement rendue et surtout comprise.

Peu importe encore que ce soit un lieu d'échange incomparable entre tous les acteurs du monde judiciaire et que les droits de la défense soient incontestablement servis par les audiences et les plaidoiries.

Peu importe enfin, comme l'écrit encore Robert Badinter, que l'on apprenne *"plus sur un pays, sur une civilisation, sur ses hommes en voyant se dérouler l'éternelle tragi-comédie judiciaire qu'en tout autre lieu, serait-ce sur la place le jour du marché(...)". Se joue là, derrière le rituel, les formes les propos des antagonistes, une réalité plus profonde, (...) la justice"*.

- La disparition des Palais a entraîné une modification du mode de communication entre avocats et magistrats.

Ainsi, pour remplacer les vieilles pierres et autres bungalows venus d'ailleurs, un système de caméras vidéos s'est peu à peu mis en place dans tous les cabinets, permettant des plaidoiries à distance.

Les débats ont alors été filmés devenant ainsi et à la fois interactifs, télévisuels, télévisés voire internautes.

C'est tout à fait intéressant en terme de communication et de publicité, surtout quand la plaidoirie est médiocre et que le public est constitué de millions d'individus...

La télé-réalité, qui finissait par tourner en rond - l'énième édition du "Bachelor" n'a pas passionné les foules de l'époque et les roses commençaient à se faner -, la télé-réalité disais-je, a finalement trouvé un créneau très porteur : la justice, et plus précisément le procès pénal, plus sanglant, plus dramatique, en un mot, plus vendeur.

On peut donc admirer, sur quantité de supports électroniques, la tête des victimes et des présumés coupables - car c'est ainsi qu'ils se nomment désormais - livrés en pâture au monde entier.

La personne poursuivie et condamnée est tout à fait ravie que son visage soit ainsi largement diffusé, persuadée que cela va lui être forcément bénéfique, surtout dans ses relations amicales, familiales, professionnelles ou encore dans ses relations de voisinage...

La personne poursuivie et innocentée est encore plus heureuse.

La victime filmée fait, elle aussi, partie des satisfaits élus.

En effet, elle se réjouit que tout le monde soit au courant des ses problèmes personnels.

Ceux-ci deviennent un sujet de conversation parmi d'autres dans les salons de coiffure ou dans les files d'attente des bouchers qui voient d'un très bon oeil le nombre grandissant de clients discutant devant leurs portes.

C'était déjà le cas par le passé mais, grâce aux procès filmés on a, en plus, tous les détails et on peut plus facilement retenir les visages...

Et puis, quand il n'y a rien à regarder à la télévision - ce qui est rare, mais tout de même - c'est un programme qui distrait...

En outre, quoi de plus juste de ne pouvoir limiter les débordements de son client entendu et filmé à l'autre bout de l'hexagone ?

Il est en effet peu aisé d'envoyer un regard noir ou désapprobateur, voire un bon coup de pied ou de poing (la fin justifiant les moyens) à une caméra vidéo...

Elle risque en outre de prendre la réprimande pour elle et de brouiller l'image pour se venger...

Quand les procès sont de plus faible importance, les plaidoiries sont filmées puis gravées sur CD-rom.

Elles sont ensuite communiquées aux parties adverses et aux magistrats qui, visionnant le chef-d'oeuvre, sont à chaque fois transportés par un lyrisme qui ne peut leur échapper.

Les avocats ne peuvent donc plus compter sur le hasard pour rencontrer un magistrat au détour d'une salle d'audience ou des pas perdus.

Il leur faut désormais prendre rendez-vous avec le magistrat de leur choix qui est forcément débordé et ne peut jamais les recevoir.

Ce qui, bien sûr, n'altère en rien la qualité de la défense qui n'a jamais eu besoin de communiquer avec ses juges...

Je crains malgré tout que PREVERT ait eu raison d'écrire : *"Le progrès ? Trop robot pour être vrai"*.

- La disparition des Palais a également entraîné la modification du mode de communication entre avocats.

Un système de courrier électronique a remplacé le lieu qui abritait le courrier échangé entre confrères, endroit de perdution s'il en était qui leur permettait de se rencontrer, de se parler, de se toiser ou de se faire des crocs en jambe, suivant leurs affinités ou leurs humeurs.

Il sont désormais tranquilles, seuls face à eux-même et, pour ceux que la nature a dotés d'un physique ingrat, je vous assure que c'est un exercice totalement insoutenable.

Je pense ici, avec une pointe d'émotion, aux jeunes collaborateurs, fatigués de conclure à la chaîne des dossiers plus denses et embrouillés les uns que les autres, qui avaient une échappatoire bénie : se rendre le plus lentement possible au Palais pour déposer et récupérer le courrier et surtout discuter.

Il ne risquent plus de croiser un confrère susceptible de donner son avis sur une affaire épineuse et de les aider, lorsqu'ils sont totalement perdus, à trouver une issue à une défense enlisée.

Tout le monde doit trouver le chemin tout seul et les lieux d'arrivées sont parfois assez imprévus...

Comment maintenant trouver une autre possibilité de fuite pour tous ces collaborateurs en mal d'aventures ?

La solution de repli serait, peut-être, d'indiquer à leur maître de stage qu'ils vont faire un tour à Biarritz et qu'ils seront de retour au plus tard pour l'apéritif...

Mais il suffirait que ce même maître de stage manque d'humour - cela arrive - pour que l'information soit mal comprise et qu'ils soient taxés d'insolence...

- Sans Palais, plus de cafés aux abords non plus, qui étaient pourtant à l'époque et pour certains un lieu de ralliement incontournable permettant aux plus extravagantes rumeurs d'enfler et de se déformer.

Cette situation offrait à tous l'occasion de s'amuser à bon compte sur le dos des absents qui ont toujours eu tort de l'être.

- Plus de Palais signifie également plus d'auxiliaire de justice en robe devenue inutile et du même coup objet de collection.

Vous me direz, toutes ces personnes habillées de noir, c'était sinistre et bien peu télégénique.

Et après tout, ces robes n'étaient là que pour ajouter une dimension pédagogique à la sanction qui est mieux comprise quand elle est entourée d'un certain cérémonial.

Que la personne sanctionnée comprenne la gravité de son acte, peu importe, puisque l'essentiel c'est avant tout l'efficacité.

Qu'elle ait l'impression que la justice a été correctement rendue au cours d'un procès équitable, finalement, qui s'en préoccupe ?

Les robes sont définitivement pendues, condamnées à mort par le progrès, mises sous verre par l'informatique.

Les enfants des écoles viennent le mercredi après-midi dans les "Palais musées", afin de contempler les hardes, nippes et autres haillons, jadis portés par des gueux qui faisaient oeuvre de justice.

Cela représente une économie substantielle pour les jeunes avocats qui n'ont plus à acheter de robe mais doivent tout de même acquérir un ordinateur portable et une caméra vidéo.

Peut-être qu'en terme de coût perdent-ils au change ?...

Monsieur PETIT, Monsieur PONSARD, Monsieur DUMAS ont eux aussi perdu au change, mais c'est une autre histoire...

L'habit noir sert encore certains jours de carnaval : de vieux fous en sortent drapés dans les rues et errent sans but en attendant un retournement de situation qui ne vient pas.

Certains prétendent que, parmi eux, on compte un nombre incalculable de vieux avocats romantiques et passéistes qui ne comprennent plus rien à rien.

Sans robe, les plus jeunes d'entre eux, les rares fois où il se croisent, ont tout de même un moyen infailible de se reconnaître : ils n'arrivent pas à plier leur auriculaire...

Méfions-nous qu'ils ne soient pas en train de vouloir envahir la planète de leurs rites informatiques barbares...

Enfin sans Palais, plus de marches du Palais et plus du tout de bien belles filles lon-la et plus du tout de bien belles filles, au grand désespoir de certains.

- Quoiqu'il en soit, la disparition des lieux de justice était inéluctable.

Ainsi à mon époque, les avocats, surtout les pénalistes, commençaient à se sentir indésirables dans ces lieux qui n'avaient plus de justes que le nom.

Ils faisaient en effet office de décor dans les salles d'audience ou les bureaux de certains magistrats, à l'instar des plantes vertes dans les salles d'attente des dentistes, état auquel ils étaient réduits grâce à l'ingénieux système du "plaider coupable".

Comme ces plantes, ils ne disaient plus rien, tout en sachant que le client allait passer un très mauvais moment qu'il ait ou qu'il n'ait pas de problèmes dentaires.

Ce système merveilleux a en effet coupé la parole aux avocats, ce qui est un comble et qui n'était pas entreprise aisée.

Mais le législateur a toujours su, avec panache, s'entêter dans l'erreur.

Sans la parole dont ils se voyaient privés, plus d'effet de manche, plus de dimension dramatique, plus de grimace possible aux magistrats inattentifs - ça existe - plus d'effet de surprise.

Eh oui, la surprise...

C'était aussi ça la défense à l'époque.

Juste avant que le coupable ne soit démasqué, juste avant que l'innocent ne soit condamné, juste avant que le rideau ne soit tiré, un élément de dernière minute.

Bon sang, mais c'est bien sûr...

Cet élément qui fait tout basculer, dévoilé pendant la plaidoirie, ce petit rien, le grain de sable qui fait que la machine s'enraye ou va plus vite, a disparu.

Avec la surprise, c'est l'émotion qui disparaît aussi.

Et le pouvoir de convaincre.

Quand l'avocat sait qu'il a raison mais qu'il manque de preuve, comment peut-il convaincre sinon par un ton, une variation dans la voix, un rythme, un silence, une figure de gymnastique ou de natation synchronisée ?

Ils avaient certes le goût du sacrifice et une grande humilité, mais là, en leur demandant de garder le silence, on leur en demandait un peu trop.

Alors discrètement, les avocats sont repartis sur leurs greens de golf, puisque c'est là que beaucoup souhaitaient qu'ils se rendent.

Ce fut assez ennuyeux pour ceux d'entre eux dont je faisais partie, qui ne savaient absolument pas manier le club et n'avaient, en outre, aucune envie d'apprendre...

Ils laissent désormais les innocents et les autres plaider tout seuls, comme des grands, face aux procureurs, une cause perdue d'avance qui leur échappe et dont ils ne saisissent pas la sanction.

Cela permet aux personnes condamnées de commettre de nouveau les mêmes infractions ou d'autres plus graves, sans trop se poser de questions, puisque personne ne s'en pose plus.

Cette procédure du plaider coupable s'avère également très pratique pour les messieurs, très occupés et très étourdis, qui ont la mauvaise habitude de se laisser aller à ce que des esprits mal intentionnés nomment des détournements de fonds.

En cas de détournement, ils reçoivent chez eux - non eux ils ne se déplacent pas, ils sont très occupés - un courrier très courtois, en recommandé, dans lequel il leur est demandé s'ils souhaitent ou non plaider coupables.

Si leur réponse est positive, on leur propose, toujours par courrier, différentes peines adaptées bien sûr à leur emploi du temps, et ce en toute confidentialité.

Ils échappent ainsi à la publicité d'éventuels débats et finalement en sont plutôt satisfaits.

La modernité n'est donc pas toujours synonyme d'avancée et, ainsi que l'écrit si justement l'auteur finlandais Paavo HAAVIKKO, *le progrès historique est vraiment lent ; il faut parfois tout un siècle pour reculer de cinquante ans...*

Si la défense au Palais a peu à peu rendu l'âme au profit de l'audiovisuel, le même sort lui a été réservé hors des salles d'audience et la défense à l'extérieur du Palais a, elle aussi, perdu de sa superbe :

Ainsi le sort des personnes gardées à vue a été légèrement modifié.

L'ineffable législateur a créé, toujours dans un souci constant et sans faille de protection des droits de la défense, une garde à vue prolongée.

Celle-ci s'apparente désormais à de la détention provisoire tant les délais ont été étirés.

On ne compte plus en heures, mais bien en jours.

Là encore, à cette étape de la procédure, la présence des avocats s'est avérée rapidement inutile.

Ils furent bientôt et très poliment priés de ne plus se déplacer, à la grande satisfaction de certains (sauf du client malgré tout un peu inquiet mais à qui personne ne demande son avis, il ne manquerait plus que ça).

Les conseils peuvent réapparaître lors de l'éventuelle mise en examen, à laquelle ils ont désormais le droit d'assister ou qu'ils peuvent visionner en direct, à la condition qu'ils ne posent aucune question idiote ou sensée.

Les personnes gardées à vue, puis mises en examen, sont ensuite placées en détention provisoire - ce qui devrait être l'exception mais les savoir tous en prison, cela sécurise...

- Il reste en effet des prisons, beaucoup de prisons - ils en construisent une par an en moyenne - et des clients à l'intérieur ; dans ce domaine encore les droits de la défense ont été repensés.

Les temps modernes sont tels que l'on cherche à limiter au maximum l'intrusion insupportable de ces clients dans les vies déjà débordées des conseils qui n'ont jamais dit qu'ils avaient besoin de clients, mais bel et bien d'argent, comme cela est communément admis.

Ainsi, quel plaisir que d'être dispensé de visite lorsqu'une personne est détenue.

En effet, personne ne vient le voir en général le client, alors il n'y a pas de raison que son conseil fasse exception à la règle.

De toute façon, l'avocat a vite compris dans les années 2000 que sa présence qui n'était plus souhaitée nulle part, ne l'était pas plus en prison d'ailleurs.

Une solution particulièrement intéressante a donc été de placer des caméras vidéos dans les parloirs et les conversations peuvent désormais alors avoir lieu à distance.

Cela n'enlève rien à la dimension humaine de la visite et ajoute un côté pratique et moderne à l'exercice qui, du coup, n'est pas dénué de charme...

- Pour ceux qui, grâce à leur conduite, à leur conseil ou aux miracles, ce qui revient parfois au même, ne sont pas emprisonnés, la solution est aussi simple et radicale.

Ainsi dans les cabinets, la défense a là encore adopté un tout nouvel aspect.

Le mot rendez-vous est banni car cela n'a jamais servi à rien ni à personne de perdre des heures à expliquer aux clients ce que de toute façon ils ne saisiront jamais.

La communication se fait via Internet et les avocatnautes, à défaut d'aller dans l'espace, marchent vaillamment sur la tête ce qui, lorsque l'on n'est pas souple, représente un exploit.

Le mot téléphone a lui aussi été banni.

Il est depuis longtemps interdit aux clients de téléphoner à leur avocat, sous peine de mise au coin toute une journée avec port obligatoire du bonnet d'âne.

En effet cela distrayait le conseil, lui faisait perdre du temps et pour ceux qui ne facturaient pas l'appel - oui je vous assure que ça existait - c'était une importante perte d'argent.

Le mail, uniquement le mail et rien que le mail.

Comme cela on va à l'essentiel, sans avoir à se soucier de savoir si Madame a passé de bonnes vacances ou si Monsieur va mieux depuis la dernière fois.

Car finalement et ainsi que tout le monde semble le penser, cela leur est complètement égal aux avocats de savoir comment se portent leurs clients.

Cela ne fait pas partie de leur métier d'essayer de comprendre les problèmes des gens et de les résoudre.

Ils sont seulement là pour faire du chiffre, être productifs, arrogants, insupportables, en un mot, modernes...

En outre, cette informatisation leur permet de se montrer sous leur meilleur jour, ayant pu s'assurer avant de les donner, des informations qu'ils transmettent.

Plus personne ne sait à qui ou à quoi ressemble son client ou son avocat ; les gens se connaissent, se rencontrent via le net.

C'est beaucoup moins périlleux : on peut croiser un justiciable mécontent dans la rue sans risquer d'être pris à partie.

Le revers de la médaille est qu'un ordinateur n'a jamais offert ni fleur, ni gâteau, ni foie gras, ni bon vin.

La suppression des rendez-vous et des courriers papiers a eu pour conséquence la disparition des secrétaires.

Celles dont certains se plaisaient à dire parfois qu'elles ne servaient à rien et sans qui, il y a encore quelques années, un cabinet ne pouvait correctement fonctionner.

Exit les secrétaires.

Exit leur café qui embaumait de façon rassurante le lundi matin, lorsque nous nous rendions au cabinet à reculons.

Cet arôme nous évitait souvent de céder à la tentation folle, certes, mais tout à fait réelle, de repartir aussi vite que nous étions venus.

Exit leur façon toute naturelle de dire à un client que nous n'étions pas là quand nous étions là, mais pas vraiment pour Monsieur untel qui n'avait qu'une seule obsession dans la vie : gâcher la nôtre.

Exit enfin leurs aides précieuses quand nous nous trouvions totalement incapables de résoudre un problème procédural et qu'elles prenaient maternellement les choses en main, parce que parfois c'était mieux comme ça...

Alors de nos jours lorsque la déprime les guette, les avocats, enfermés dans leur cabinet d'ivoire, font des confidences à leur machine à expresso et à leur écran dix huit pouces qui les écoutent patiemment, sans jamais les contredire, et leur donnent sûrement de précieux conseils.

Parfois, je me plais à rêver que nous sommes un soir de mars 2004, le 26 plus précisément, que le printemps vient d'arriver et que mon stage vient de prendre fin.

Je me plais à rêver de la conférence du stage qui marquera mon entrée définitive au sein de cette magnifique profession, dont beaucoup n'appréhendent même plus la nécessaire existence.

Je me retrouve alors dans la superbe médiathèque que nous inaugurons à l'époque et je me dis que j'ai dû me tromper et que la défense n'a pas pu devenir cela.

Je suis rassurée pour un moment et puis j'ouvre les yeux.

Je me mets alors à implorer les sorcières - oui j'en connais - et les fous - j'en connais plus encore - pour qu'ils ne se promènent plus seuls dans les rues et qu'ils se contrôlent le plus possible.

Je leur demande instamment de cacher tous les balais volants et autres entonnoirs retournés qui pourraient les trahir et les conduire devant la justice des hommes.

Les droits de la défense risquent de les abandonner eux aussi et ils auront alors des comptes à rendre, comme ce fut déjà le cas dans un lointain passé que je pensais totalement révolu.

Je vous aurai prévenus...

Aux familles des délinquants et des criminels, qui n'ont pourtant pas en principe demandé à bénéficier de ce triste privilège, je fais les mêmes recommandations :

les droits de la défense ayant été peu à peu mis à l'index et le principe de personnalité de la peine étant peu à peu abandonné au profit de celui de la vengeance aveugle, que ces familles se méfient.

Si feu leur grand-oncle a cassé le bras de sa voisine, qui l'avait pourtant bien mérité, ils pourront bientôt se voir condamnés à payer les soins de cette charmanche hystérique, voire à purger une peine d'emprisonnement à la place du défunt tonton qui, du coup, aura la jambe plus belle...

Comment faire machine arrière et en reste-t-il encore qui le souhaitent ?

Le bruit court - mais ce n'est qu'un bruit et il court de surcroît - que des barri-cades seraient en train d'être montées avec les pavés d'anciennes révoles et que dans les rangs des insurgés, certaines robes noires auraient repris du service au nom de la défense et de ses droits.

Le mois de mai a toujours été un mois propice aux mouvements de foule et je constate avec satisfaction que certains ont encore un goût prononcé pour les anniversaires et les bagarres amicales...

Mais peut-être qu'à 96 ans, ne suis-je plus tout à fait en mesure d'analyser la qualité actuelle de la défense ?

Peut-être qu'il y a soixante ans la défense n'était pas d'une aussi grande qualité que je veux bien m'en convaincre ?

En effet, n'est-ce pas le propre de l'homme de penser qu'avant sera toujours incomparable ?

Et Karl VALENTIN, cinéaste allemand, qui illustre joliment cette question, a sans doute raison d'écrire : *"dans le temps, même le futur était mieux..."*.